

## Règlement intérieur de l'école de danse

Chaque élève doit **obligatoirement** fournir dans le mois suivant son inscription ou réinscription :

- un *certificat médical*

- une *enveloppe timbrée au tarif en vigueur à son nom et adresse*

Les affaires de chaque élève (chaussons avec élastiques, collants, justaucorps...) **doivent être marquées** et leurs **cheveux attachés** (tresses, chignons, queues...).

Les parents doivent impérativement faire participer leurs enfants au nombre de leçons correspondant au forfait choisi :

- 4 leçons/mois (1 cours/semaine) = 52,50€ (soit le cours à 13,12€)
- 8 leçons/mois (2 cours/semaine) = 66,10€ (soit le cours à 8,26€)
- 12 leçons/mois (3 cours/semaine) = 77,50€ (soit le cours à 6,45€)
- 16 leçons/mois (4 cours/semaine) = 80,50€ (soit le cours à 5,03€)

Les paiements se font dans les dix premiers jours du mois. Dans le cas contraire une majoration de 10% sera appliquée au montant dû.

*Pour faciliter la gestion, le secrétariat prendra d'avance les trois chèques du trimestre et veillera à les encaisser le dix du mois concerné.*

*Dans le cas d'un paiement en espèces, le paiement se fait mois par mois.*

Les parents ne payant pas le forfait obligatoire pour le nombre de leçons choisies devront régler chaque cours au prix d'un cours particulier soit : 45€

Les adultes et les enfants de moins de 6 ans ont la possibilité de prendre une carte de 10 leçons, **à utiliser sur un trimestre**, au prix de 90€50 (soit le cours à 9,05€).

### Le secrétariat doit être prévenu de toute absence.

Les cours sont **obligatoirement récupérables** et aucune déduction ne peut être envisagée sur le forfait (se renseigner pour les jours et heures de remplacement).

En outre, un calendrier vous sera distribué en début d'année avec les dates des vacances et des spectacles.

**Il est interdit de fumer** dans le studio, de plus la **direction décline toute responsabilité en cas de vol ou de perte dans l'enceinte du studio.**

### IMPORTANT :

L'école de danse suit tout au long de l'année un programme de travail et de progression. Votre enfant **appartient à un groupe**, il doit être **assidu** jusqu'au bout de l'année par **respect** pour les autres élèves et pour la qualité de la classe.

**JE RECONNAIS AVOIR PRIS CONNAISSANCE DE CE REGLEMENT.**

DATE :

SIGNATURE :

Ecole de danse Dominique Soulié, 65, rue Léon Cladel, 82000 Montauban.

05.63.03.53.63 Ou 06.07.89.42.45

*www.diver-danse.com*